

# COURS D'ÉTÉ 2023

Pour pouvoir s'inscrire à un cours d'été, l'étudiant doit être ou avoir été inscrit aux cours de la formation régulière ou de la formation continue dans un cégep aux sessions d'automne 2022 ou d'hiver 2023.

## Du 6 au 21 avril 2023

### **POUR LES ÉTUDIANTS DE SAINT-LAURENT QUI VEULENT S'INSCRIRE À SAINT-LAURENT :**

- Vous devez rencontrer votre aide pédagogique en prenant rendez-vous dans Omnivox
- Une fois inscrit par l'API, vous recevrez la confirmation par courriel le jour même.
- **Un MIO vous sera envoyé dès que les frais auront été ajoutés à votre dossier et la date limite à laquelle ils devront être payés. Ils seront payables dans Omnivox (ou en vous présentant au local A-135).**
- Si le cours n'est pas payé le délai prévu, votre inscription sera automatiquement annulée.

### **POUR LES ÉTUDIANTS DE SAINT-LAURENT QUI VEULENT S'INSCRIRE DANS UN AUTRE COLLÈGE DU SRAM :**

- Pour vous inscrire à un cours dans un autre collège, vous devez vous **préinscrire** ici à Saint-Laurent en rencontrant votre API.
- Une fois **préinscrit** par l'API, vous recevrez la confirmation par courriel le jour même.
- **Un MIO vous sera envoyé avec les directives concernant les modalités d'inscription et de paiement.**

Les **préinscriptions** seront traitées de la façon suivante :

Priorité 1	Priorité 2
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Fin de DEC : cours nécessaire à l'obtention du DEC à cette session d'été.</li> <li>. Préalables universitaires</li> <li>. Cours de formation spécifique nécessaire à la poursuite de la séquence d'un programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Étudiant qui n'est pas concerné par la priorité 1</li> </ul>

#### **25 avril**

Le Collège procède aux inscriptions dans le système du SRAM de **priorité 1**.

#### **26 avril**

Le Collège procède aux inscriptions dans le système du SRAM de **priorité 2**.

*Note : La **préinscription** ne garantit pas l'inscription officielle. Cela dépendra des places disponibles dans le ou les cégeps choisis et de l'ordre de réception des demandes. S'il n'y a pas de places, vous serez ajoutés à une liste d'attente.*

## FRAIS

	Étudiant régulier	Étudiant étranger	Étudiant canadien non résident du Québec
<b>COURS SUIVIS À ST-LAURENT</b>	<b>5\$ d'insc. + 2\$/h par cours</b> Ex. pour un cours de 45h : 90\$+5\$ : <b>95 \$</b>	<b>5\$ d'insc. + 2\$/h par cours + taux variant entre 34,04\$ et 52,78\$</b> (dépendamment du programme)	<b>5\$ d'insc. + 2\$/h par cours + 8,69\$/h par cours</b>
<b>COURS SUIVIS DANS AUTRE COLLÈGE</b>	<b>15\$ d'insc. + 2\$/h par cours</b> Ex. pour un cours de 45h : 90\$+15\$ : <b>105 \$</b>	<b>15\$ d'insc. + 2\$/h par cours + taux variant entre 34,04\$ et 52,78\$</b> (dépendamment du programme)	<b>15\$ d'insc. + 2\$/h par cours + 8,69 \$/h par cours</b>

## MODALITÉS DE PAIEMENT et REMBOURSEMENT

### POUR UN COURS SUIVI À SAINT-LAURENT:

Les droits de scolarité (2\$/heure de cours) sont entièrement remboursés si un avis écrit d'annulation est transmis au registrariat ([registrariat@cegepsl.qc.ca](mailto:registrariat@cegepsl.qc.ca)) **avant les dates limites d'annulation.**

#### IMPORTANT

Les dates limites d'annulation sont indiquées dans la liste des cours offerts (page suivante). Pour annuler un cours ou la session d'été, vous devez compléter le formulaire requis dans Omnivox.

Aucune annulation par téléphone ou par courriel ne sera acceptée.

Veuillez noter que le Collège se réserve le droit d'annuler un cours. En cas, d'annulation d'un cours, l'étudiant sera avisé et remboursé en totalité.

### POUR UN COURS SUIVI DANS UN AUTRE COLLÈGE:

Pour annuler un cours, l'étudiant doit aviser le cégep où il est inscrit en commandite. C'est le cégep qui **reçoit l'étudiant** qui l'avise des modalités d'annulation et de remboursement.

### ÉTUDIANTS PROVENANT D'UN COLLÈGE HORS SRAM OU NON INSCRITS DANS UN COLLÈGE.

#### À partir du 1<sup>er</sup> mai

Les étudiants en provenance d'un collège hors du SRAM ou non inscrits dans un collège doivent se présenter au comptoir de l'organisation scolaire (local A-135). Pour être admissible, vous devez avoir déjà été inscrit dans un DEC ou avoir besoin d'un préalable universitaire.

Vous devez écrire un courriel à [registrariat@cegepsl.qc.ca](mailto:registrariat@cegepsl.qc.ca) avec les informations suivantes :

- votre nom au complet
- votre code permanent
- le(s) numéro(s) du cours et nom(s) du(des) cours
- votre adresse et code postal

Documents à joindre dans le courriel pour une demande d'inscription: - certificat de naissance. Si vous êtes né à l'extérieur du Canada, vous devez joindre une preuve de citoyenneté ou de résidence permanente en plus du certificat de sélection du Québec; - dernier bulletin d'études secondaires et d'études collégiales; - copie d'équivalence d'études, s'il y a lieu; - preuve que le cours que vous voulez suivre est un préalable universitaire.

